

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

P.V. N° 115
Dossier N° 15

DÉLIBÉRATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le 3° de l'article L.6 du Code de la commande publique stipulant que « *lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité* »,

VU le marché n° 990 relatif à la fourniture de produits surgelés pour les restaurants administratifs et groupements du SDIS77 – Lots 1 à 5,

VU la nécessité d'appliquer une augmentation de 10% du montant maximum des marchés en cours d'exécution à cause de la crise sanitaire du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne,


VU l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Me donner délégation pour signer les avenants des marchés en cours d'exécution pour les lots 1 à 5,

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU